



# NOTE DE SYNTHÈSE VOTE DES BUDGETS 2023 DES RESULTATS ET REALISES 2022 (C.A.)

---

## LES ORIENTATIONS DES BUDGETS 2023

---

**La crise énergétique** aura des conséquences importantes sur les budgets. Elle obligera à réduire les dépenses de fonctionnement « projet » pour absorber l'augmentation de ces postes, et ce, malgré les mesures prises dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

**L'inflation** impactera également de manière significative les dépenses liées aux matériaux, alimentations, réévaluation des marchés ...

**L'état bâtiminaire et des voiries**, non entretenus depuis des années, obligera à une augmentation conséquente de ces postes aussi bien en investissement qu'en fonctionnement pour une remise à niveau urgente ainsi que leur rénovation énergétique afin de limiter les conséquences environnementales et financières à venir.

**Le renforcement de la sécurité** : le budget sera également abondé, notamment en investissement pour déployer une nouvelle phase de pose de caméras de vidéoprotection.

**Une ville propre** : le budget de fonctionnement sera augmenté afin de renforcer le nettoyage de la ville (location balayeuse...) ainsi que le budget d'investissement (poubelles avec cendriers...) afin de mettre en place un plan propreté.

**Une administration qui se modernise** : l'année 2023 sera consacrée également à la mise en place d'outils métiers permettant de fluidifier l'accueil, la réponse à l'habitant mais également la gestion administrative des dossiers.

**Des grands travaux** : l'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre des dossiers étudiée en 2022 (éclairage publics, poursuite de la rénovation de l'église...). Des études seront lancées concernant la rénovation énergétique des bâtiments et notamment des équipements sportifs. Une parcelle sera acquise pour la construction du futur gymnase. Après la réalisation de la rue Noas, un grand plan de rénovation des voiries sera également mis en œuvre sur une 2<sup>ème</sup> phase. Les études du schéma directeur d'assainissement seront également mises en œuvre.

**Transparence et lisibilité** : après un contrôle de gestion interne, nous nous sommes aperçus que, depuis de très nombreuses années, les budgets annexes n'étaient pas représentatifs de leurs coûts réels.

Les frais de personnels étaient sous évalués et les charges, notamment les fluides, pris en charge en grande partie sur le budget principal de la collectivité.

Afin de rendre visible aux élus et aux administrés le coût réel, les budgets seront abondés au plus proche de la réalité.

Les budgets annexes rembourseront également le budget principal des frais non facturés, car risquant de mettre ceux-ci en déficit, par les excédents générés.

Le tout sans augmentation d'impôts.

# 1 – BUDGET PRINCIPAL 2023

## 1.1– Affectation des résultats

Le

<b>Résultat du Compte Administratif 2022</b>	
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	<b>13 098 796.23€</b>
Recettes	<b>14 404 976.60 €</b>
Résultat de l'exercice	1 306 180.37 €
Report	727 252,71 €
<b>A affecter</b>	<b>2 033 433.08 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	8 223 582.04€
Recettes	9 598 232.59€
Résultat de l'exercice	<b>1 374 650.55€</b>
Report	<b>4 790 086.83€</b>
<b>A affecter</b>	<b>6 164 737.38€</b>

résultat de la  
section de

fonctionnement

Il est proposé d'affecter sur le BP 2023 sur la section de fonctionnement au chapitre 002 en recette l'ensemble du résultat + report 2022 afin de couvrir les dépenses énergétiques et l'inflation.

Le résultat de la section d'investissement

Il est proposé d'affecter sur le BP 2023 sur la section d'investissement au chapitre 001 en recette l'ensemble du résultat + report 2022 afin de couvrir des travaux du programme d'investissement.

## 1.2 – Les recettes de fonctionnement

= 18 716 407.57€

(Réalisé 2022=14 404 976.60€)

002 : affectation du résultat de fonctionnement 2022 = 2 033 433.08€ (réalisé 2022= 727 252.71€)

Les économies réalisées sur la section de fonctionnement en vue de provisionner la renégociation de la convention d'aménagement de la ZAC de la grande plaine ainsi que la renégociation des emprunts atteint un résultat cumulé

Il est donc proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2022 au budget de fonctionnement afin de couvrir en grande partie ces dépenses exceptionnelles de fonctionnement.

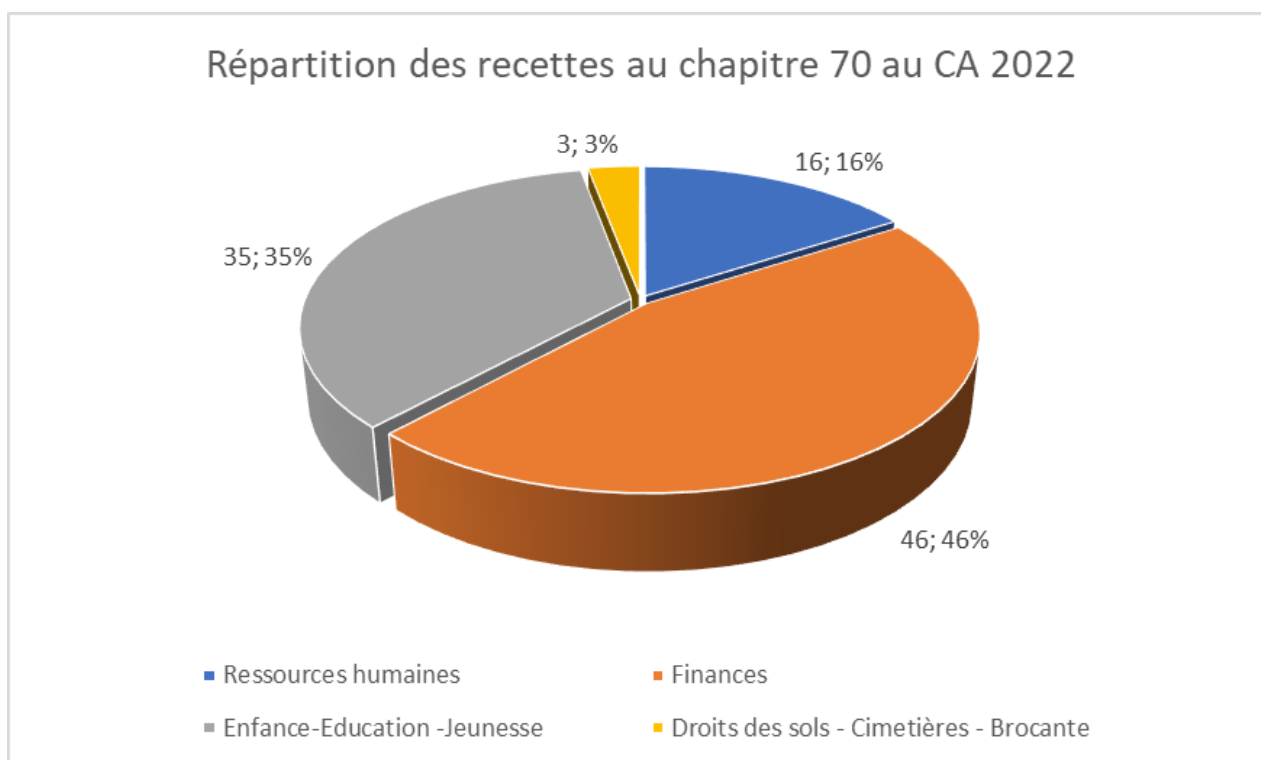
013 : Atténuation de charges = 240 998€ (réalisé 2022 = 248 559.64€)

Les recettes prévisionnelles sont évaluées sans modification par rapport au réalisé 2022.

70 : produits des services = 2 164 782.09 € (réalisé 2022 = 1 588 373.09€)

L'augmentation des recettes prévisionnelles est liée à :

1. L'abondement liée à la régularisation des refacturations de charges de personnel des budgets annexes :
  - 120 227€ sur le budget assainissement (une partie de 2022 à régulariser +2023)
  - 348 312€ de régularisation de la piscine (une partie de 2022 à régulariser +2023)
  - 517 403€ sur le budget CCAS incluant la part de la Résidence du château
  - 189 559€ pour le budget eau (2 années de régularisation : 2020 et 2021).
2. L'intégration des recettes du budget annexe de la culture



### 73 : impôts et taxes = 9 505 269€ (réalisé 2022= 9 165 023.33€)

1. Les taux fiscaux communaux seront maintenus à l'identique (-4,9 % par rapport à 2020).
2. La taxe sur l'électricité qui nous est imposée est réévaluée en fonction de l'inflation de +10%

En M57 le chapitre 73 est subdivisé en 2 parties :

73- Impôt et taxes reprenant au :

- 73211 l'attribution de compensation pour 1 880 453€
- 73221 le FNGIR pour 1 064 901€
- 732221 le FPIC pour 138 474€
- 73331 le FSRIF pour 830 184€

731- Fiscalité locale reprenant l'ensemble des taxes communales et impôts directs locaux pour 5 591 257€

### 74 : Dotations et participations = 2 929 838.00€ (réalisé 2022= 2 984 093.22€)

Par prudence, la DGF est budgétée au même niveau

Intégration des subventions de fonctionnement du budget annexe de la culture

Versement du bouclier énergie pour l'année 2022 à hauteur de 321 060€

La dotation pour le recensement pour 16 000€

### 75 : Autres produits de gestion courante = 1 311 087.40€ (réalisé 2022= 174 224.27€)

Réévaluation des loyers selon l'indice 2023 = + 3.5%

Excédents des budgets annexes\* au 75821 = 1 166 087.40€ (culture : 121 798.75 € + eau : 592 792.76€ + FRPA : 451 495.89 €) \*reversement prévu par le 3° des articles R 2221-48 et 90 du CGCT

### 76 : Produits financiers = 0€ (réalisé 2022= 0€)

### 77: Produits exceptionnels = 1 000€ (réalisé 2022= 109 045.13€)

Les remboursements des sinistres sont affecté au compte 75888 en M57.

Les 1 000€ sont provisionnés pour d'éventuels « mandats annulés sur exercices antérieurs ».

### 042: Opérations d'ordre de transfert entre sections = 530 000€ (réalisé 2022= 134 757.92€)

La continuité des apurements et amortissements des subventions perçues en 2022.

En 2022, il avait été prévu un apurement à hauteur de 879 893€ des travaux sont en cours avec la collaboration des services du trésor car les subventions perçues sur les exercices antérieurs n'ont pas été rattachées aux fiches immobilisation des dépenses correspondantes.

### 1.3 – Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles

= 18 716 407.57€

(Réalisé 2022 = 13 098 796.23€)

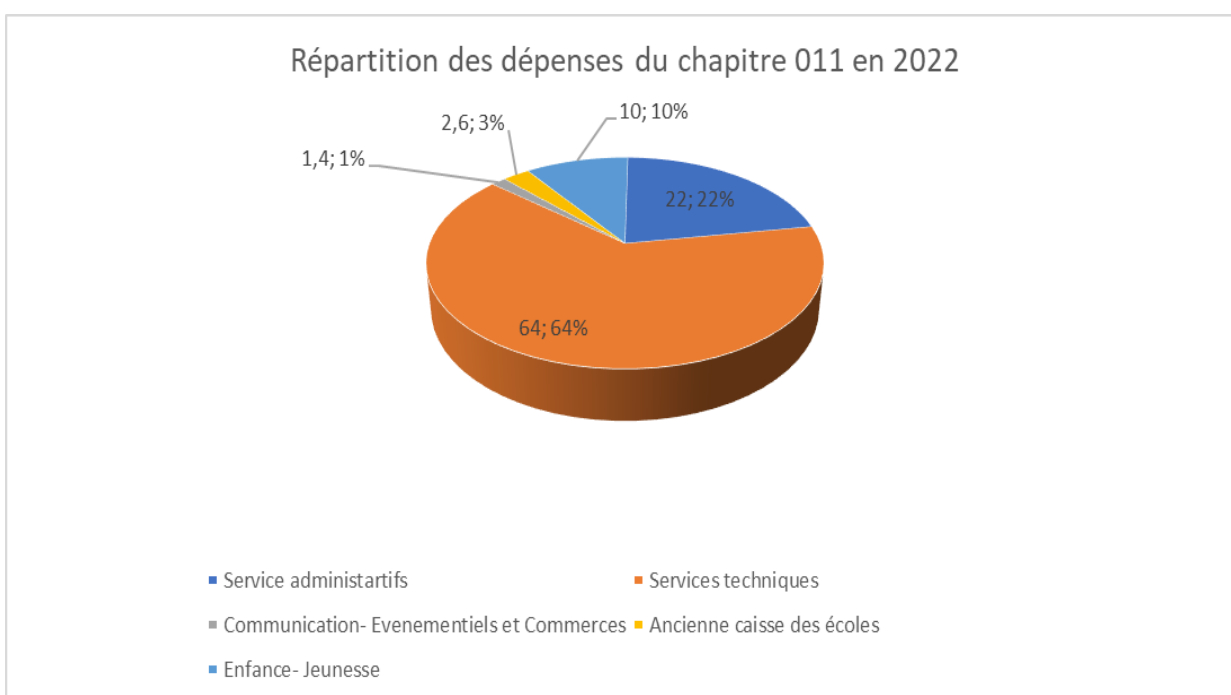
Avec la mise en place de la M57, les rattachements n'ont pas pu se générer d'un exercice sur l'autre. Aussi, les dépenses et les recettes de fonctionnement non régularisées en décembre 2022 seront constatées sur l'exercice 2023.

Cela explique l'augmentation des dépenses puisqu'elle prend en compte :

- Les non-rattachements de fin d'année 2022
- L'intégration des budgets annexes de la culture et Saint Antoine

#### **011 : Les charges à caractère général = 3 580 966.29 (réalisé 2022 = 2 349 510.50€)**

La tendance est à la hausse au regard de l'inflation, du prix des matériaux et de l'énergie qui impacteront fortement les économies réalisées par ailleurs.



6041- Achat d'études = 12 000 € (réalisé 2022 = 0€)

Ce compte est provisionné afin de réaliser des diagnostics énergétiques de nos bâtiments.

6042- Achat de prestation de service = 242 750€ € (réalisé 2022 = 119 688.07€)

L'augmentation est justifiée par l'intégration des prestations du service culturel

60611- Eau = 39 120€ € (réalisé 2022 = 37 647.07€)

L'augmentation est justifiée par les tarifs en vigueur.

60612- Electricité = 432 327€ € (réalisé 2022= 332 159.06€)

Nous provisionnons à hauteur de 280€ le MWH (avec le bouclier énergie) pour les bâtiments communaux et l'éclairage public (354 890.93€).

Sans fermeture des bâtiments énergivores, la commune aurait dû budgéter 392 909.44€ + 137 503.24€ d'éclairage public soit 530 412.68€.

Le passage en LED de l'éclairage public dans le courant 2023 permettra d'économiser 70 % d'énergie de moins.

Sans les mesures prises dans le cadre du plan de sobriété, la crise énergétique aurait pu générer une augmentation supplémentaire de 177 005.85€.

60618- Autres fournitures non stockées = 5 000.00€ (réalisé 2022= 0.00€)

Achat de fleurs, compte non utilisé par les services précédemment.

60621- gaz = 460 274€ (réalisé 2022)

Nous provisionnons 3 mois à 103€ le MWH + 9 mois à 180€ le MWH (avec le bouclier énergie) pour les bâtiments communaux.

Sans fermeture des bâtiments énergivores, la commune aurait dû budgéter 569 496,99€

Sans les mesures prises dans le cadre du plan de sobriété, la crise énergétique aurait pu générer une augmentation supplémentaire de 150 125.77€.

Il est à noter que les dépenses des budgets annexes seront totalement affectées aux budgets concernés (piscine, CCAS, FRPA) .

**Le plan de sobriété énergétique = une facture baissée de 476 740.25€**

Il sera pris en compte le maintien du hors gel des bâtiments non occupés.

**Pour le budget principal, cela représente une économie liée au (hors piscine et éclairage public) de 327 131,62€ :**

60622- carburant = 38 000€ (réalisé 2022= 37 987.17€)

60623- alimentation = 135 707€ (réalisé 2022= 90 842€)

L'augmentation est liée :

- à l'inflation et à l'augmentation du marché
- à la réaffectation du compte 6232 de la prestation concernant l'événementiel qui sera réalisé en régie

60624- produits de traitement = 197€ (réalisé 2022= 6 111.47€)

Cette baisse est liée à une mauvaise imputation comptable en 2022 (60628)

60628- autres fournitures non stockées = 12 180€ (réalisé 2022= 3 199.93€)

Cette augmentation est liée à la ré-imputation comptable du compte 60624 et à l'intégration des dépenses des espaces verts sur les amendements terreau et paillage.

60631- fournitures d'entretien = 84 061€ (réalisé 2022= 27 784.98€)

L'augmentation est liée :

- +30% en moyenne sur les produits (ex : +45% sur les sacs poubelles)
- Factures non rattachées fin 2022

60632- fournitures de petit équipement= 119 465€ (réalisé 2022= 74 244.86€)

L'augmentation est liée :

- +20% en moyenne sur les matières premières
- Factures non rattachées fin 2022

60633- fournitures de voirie= 27 000€ (réalisé 2022= 21 156.23€)

L'augmentation est liée à l'inflation sur les matières.

60636- Habillement et vêtements de travail= 8 572€ (réalisé 2022= 11 941.46€)

La baisse est liée au fait que les agents ont été entièrement équipés en 2022.

6064- Fournitures administratives= 18 089€ (réalisé 2022= 13 975.06€)

L'augmentation est principalement liée à l'inflation sur le papier.

6065- Livres (bibliothèque et médiathèque) = 15 075.96€ (réalisé 2022= 73€)

L'augmentation est liée à l'intégration du budget annexe culture.

6067- Fournitures scolaires= 100 936€ (réalisé 2022= 27 311.20€)

L'augmentation est liée aux factures non rattachées fin 2022. Le besoin annuel est évalué à 78 153€.

6068- Autres matières et fournitures= 7 025€ (réalisé 2022= 15 252.88€)

La baisse est liée à la réaffectation comptable d'une partie des achats réalisés en 2022.

611- Contrat de prestation= 166 143€ (réalisé 2022= 200 690.10€)

La baisse est liée au fait que nous renégocions l'ensemble des contrats en cours.

6132- Locations immobilières= 113 500€ (réalisé 2022= 11 311.30€)

L'augmentation est liée à l'intégration des loyers du budget annexe « Saint Antoine » à hauteur de 120 000€.

61351- location matériel roulant (balayeuse) = 40 391€ (réalisé 2022= 79 214.12€ déclinés sur 2 comptes en M57)

Le contrat de location de la balayeuse ayant été renégocié sur une durée plus longue, les tarifs sont plus attractifs en 2023.

61358- location autre= 22 240€ (réalisé 2022= 79 214.12€ déclinés sur 2 comptes en M57)

614- charges locatives= 30 000€ (réalisé 2022= 7 194.97€)

L'augmentation est liée à l'intégration des charges locatives du budget annexe « Saint Antoine » à hauteur de 20 000€.

615221- entretien des bâtiments = 306 750.28€ (réalisé 2022= 128 123.08€)

Afin de mettre en conformité les bâtiments communaux concernés par :

- des réparations à effectuer d'urgence, fuites, isolation à changer,
- des commissions de sécurité à rattraper depuis 10 ans avec des levées de réserve,
- un marché qui sera passé sur un bail d'entretien des bâtiments par corps d'état
- des rénovations énergétiques urgentes

615231- entretien des voiries = 321 386.00€ (réalisé 2022= 151 876.74€)

Afin de réaliser :

- Les reprises de voirie nécessaires via le bail de voirie



- une campagne d'élagage
- le plan propreté en cours d'étude
- la mise en conformité des réseaux d'eau qui oblige la reprise des voiries (cette section est abondé par un virement du budget annexe « eau »).

615232- entretien et réparations des réseaux = 108 000€ (réalisé 2022= 46 471.16€)

Il est budgété les différentes interventions du bail d'entretien d'éclairage public. Cette enveloppe pourra être revue à la baisse après l'installation du nouveau dispositif.

Certaines dépenses sont réaffectées par rapport au réalisé 2022 qui avaient été imputée au 611.

61551- entretien matériel roulant = 30 000€ (réalisé 2022= 30 070.61€)

61558- entretien autre bien mobilier= 10 700€ (réalisé 2022= 35 908.81€)

Cette baisse est liée au fait que nous allons passer des contrats de maintenance au lieu de réaliser des réparations ponctuelles.

6156- Maintenance= 149 961.55€ (réalisé 2022= 220 639.62€)

Une partie des contrats de maintenance informatiques sont imputés au compte 65811 en M57.

L'ensemble des contrats fait l'objet de renégociations.

6161- Multirisques= 50 601€ (réalisé 2022= 46 553.20€)

617- Etudes et recherches= 12 210€ (réalisé 2022= 204€)

Une étude est budgétée concernant la santé des arbres.

6182- Documentation générale et technique= 3 493.00€ (réalisé 2022= 3 556.20€)

Suppression des abonnements non utilisés.

6184- Versement à des organismes de formation= 36 443.50€ (réalisé 2022= 20 503.50€)

Ajustement des besoins en formations tout en privilégiant les formations gratuites du CNFPT.

6185- Frais de colloques et séminaires= 400.00€ (réalisé 2022= 306.00€)

6188- Autres frais divers= 10 300.00€ (réalisé 2022= 3 763.55€)

Répartition des dépenses diverses sur le service restauration, éducation et affaires générales.

62268- Autres honoraire= 30 000.00€ (réalisé 2022= 17 691.93€ compte 6226)

Plusieurs acquisitions sont programmées en 2023 et les frais de notaires sont budgétés.

6227- Frais d'actes et contentieux= 30 000.00€ (réalisé 2022= 2 000.00€)

Plusieurs acquisitions sont programmées en 2023 et les frais d'actes sont budgétés.

6231- Annonce et insertions= 9 100.00€ (réalisé 2022= 5 028.00€)

Plusieurs annonces vont-être publiées pour le lancement des marchés de travaux.

6232- Fêtes et cérémonies=37 132.00€ (réalisé 2022= 63 219.56€)

Plusieurs spectacles programmés en 2023 font appel à des artistes indépendants (GUSO), les charges sont alors affectées au chapitre 012.

6234- Réceptions (compte 6257 en M14) =18 540€ (réalisé 2022= 7 313.56€)

Il n'y a pas eu de réceptions publiques en 2022 en raison du COVID. Il est prévu les vœux du Maire et des réunions publiques en 2023.

6236- Catalogues et imprimés=3 200€ (réalisé 2022= 3 810€)

Le service communication étant maintenant au complet, les travaux sont réinternalisés.

6237- Publications=0€ (réalisé 2022= 8 289.60€)

Le service communication étant maintenant au complet, les travaux sont réinternalisés.

6238- Divers=900€ (réalisé 2022= 462.58€)

6247- Transports collectifs=11 000€ (réalisé 2022= 8 058.94€)

L'augmentation est liée à l'inflation.

6251- Voyages, déplacements et missions=3 800€ (réalisé 2022= 607.82€ + 3 061.97 au 6256 qui disparaît en M57)

6261- Frais d'affranchissement=17 000€ (réalisé 2022= 21 918.45€)

Nous prévoyons de dématérialiser un maximum de transmission.

6262- Frais de télécommunication=120 000€ (réalisé 2022= 117 908.45€)

La téléphonie IP poursuivra son développement, ainsi que la modernisation du standard des AG.

627- Services bancaires et assimilé=5 575€ (réalisé 2022= 6 503.43€)

6281- Concours divers=4 071€ (réalisé 2022= 6 049.72€)

Un tri dans les abonnements non utilisés a été réalisé.

6282- Frais de gardiennage=300€ (réalisé 2022= 5 484€)

Le réalisé 2022 prend en compte les frais de gardiennage de la mairie en avril 2022. Ces frais ont été pris en charge par l'assurance.

6283- Frais de nettoyage des locaux=49 550€ (réalisé 2022= 23 291.70€)

Cette augmentation est liée à l'externalisation du nettoyage du gymnase sur 1 année complète et la prestation de nettoyage des vitres.

6284- Redevance pour service rendu=0€ (réalisé 2022= 256€)

63512- Taxe foncière=38 500€ (réalisé 2022= 37 754€)

L'augmentation est liée à la revalorisation des bases par l'Etat.

63513- Autres impôts locaux (taxe sur les bureaux) =24 400€ (réalisé 2022= 0€)

En 2022 le trésors public ne nous a pas taxé. Sont donc provisionnés 2 exercices.

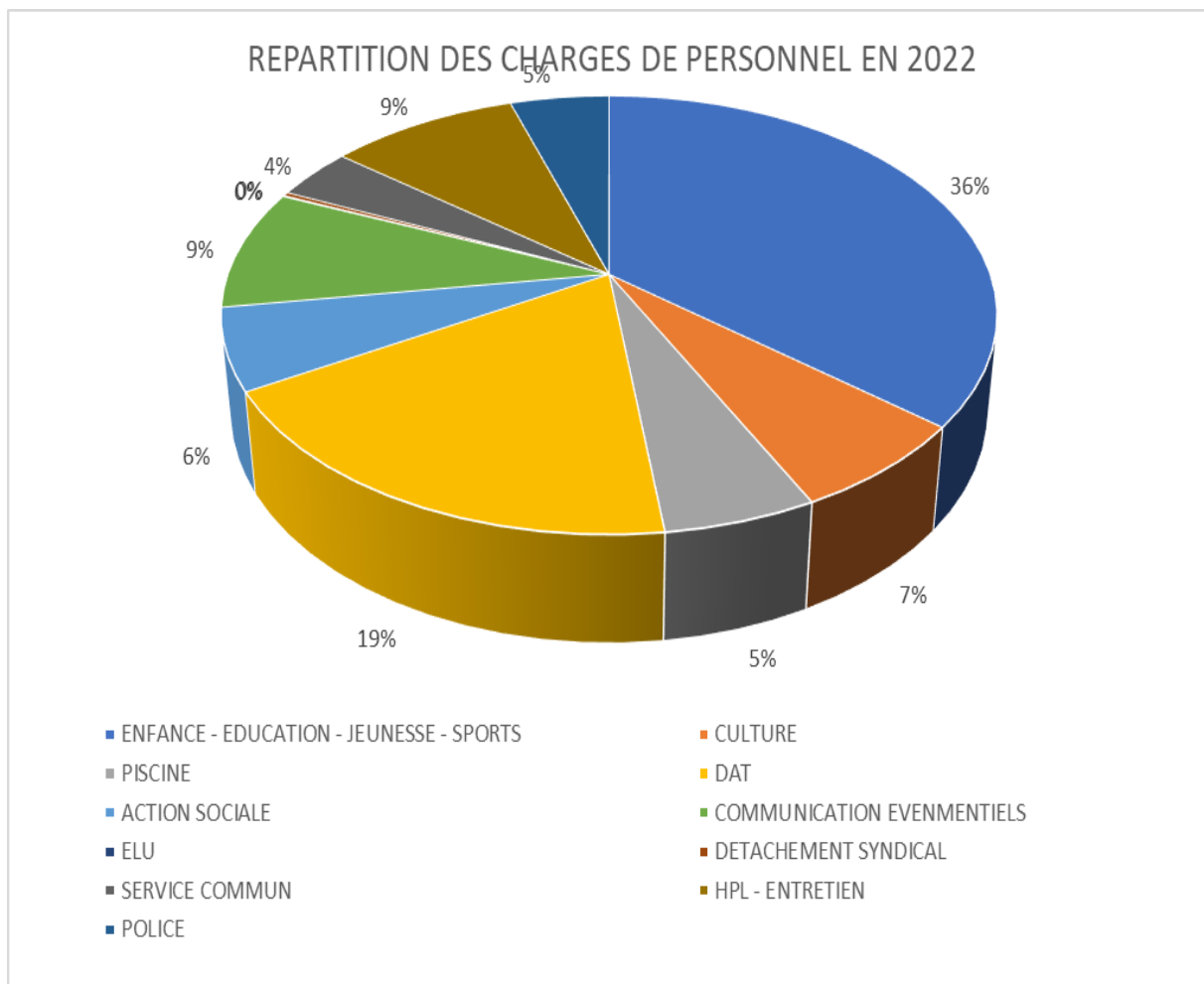
6355- Taxes et impôts sur les véhicules = 0€ (réalisé 2022= 82.76€)

637- Autres impôts = 7 600.00€ (réalisé 2022= 82.76€)

SACEM liée aux évènementiels et spectacles du service culturel.

**12 - Les charges de personnel = 8 129 397€ (8 105 797.00€ prévu au D.O.B soit+ 4.72% par rapport réalisé 2022 / +1.43 % par rapport au BP 2022)**

En 2022, il avait été budgété 7 990 728 € et il a été réalisé 7 766 953.54€.



ENFANCE - EDUCATION - JEUNESSE - SPORTS	36%
CULTURE	6,69%
PISCINE	5,4%
DAT	18,5%
ACTION SOCIALE	5,99%
COMMUNICATION EVENMENTIELS	8,89%
ELU	0,08%
DETACHEMENT SYNDICAL	0,28%
SERVICE COMMUN	3,87%
HPL - ENTRETIEN	9,37%
POLICE	4,93%

L'intégration du budget culture augmente la prévision du R.O.B sur ce chapitre, via les GUSO, pour un montant de 23 600€.

L'augmentation est justifiée par :

La mise en œuvre du plan de carrière des agents

- Le reclassement indiciaire des agents pour 94 000€
- Les avancements d'échelons et de grades pour 76 000€

L'augmentation des taux

- La revalorisation du SMIC pour les assistantes maternelles pour 1.81%
- Cotisation au CDG pour 0.06%
- Point d'indice pour 3.5%

La mise en place d'actions en direction des agents

- La protection sociale complémentaire au 01/09/2023
- L'enveloppe du CIA nouvellement remanié

#### **014- Atténuation de produits = 123 672€ (réalisé 2022= 123 650.02€)**

Le FPIC pour l'exercice 2023 représente 116 072€ et 7 600.00€ sont budgétisés pour le versement des dégrèvements divers.

#### **65- Autres charges de gestion courantes = 3 723 050.75€ (réalisé 2022= 1 931 216.51€)**

La prévision budgétaire 2023 concernant le versement des subventions aux associations, est reportée à hauteur du total global versé sur l'exercice 2022.

6518- Autre = 0€ (réalisé 2022= 478€)

Remboursement à un tiers sur avance de frais réalisée par carte bancaire, agent ou élu, dans le cadre d'achat urgent ou ne pouvant être réglé par mandat administratif.

65132- Prix = 12 716.40€ (réalisé en 2022= 5 142.53€ au compte 6714 en M14)

Plus d'inscrits en 2023 sur pour les chantiers jeunes et la bourse BAFA + reliquat de factures non rattachées en 2022.

65311- Indemnités de fonction =123 054.20€ (réalisé 2022= 120 938.57€ au compte 6531 en M14)

65313- Cotisation de retraite= 6 893.66€ (réalisé 2022= 0€ nouvelle ligne en M57 remplaçant le compte 6533 en M14 réalisé 2022 = 5 733.66€)

6532- Frais de mission = 0€ (réalisé 2022= 640.50€)

65314- cotisation sécurité sociale patronales = 6 669.39€ (réalisé 2022 = 6 532.74€)

65315- Formation = 600€ (réalisé en 2022= 510 € au compte 6535 en M14)

653172- Allocations fin de mandat = 65€ (réalisé en 2022= 60.07€ au compte 65372 en M14)

6541- créances admises en non-valeur= 3 224€ (réalisé en 2022= 3 223.85€)

6542- créances éteintes= 720€ (réalisé en 2022= 720.44€)

6553- service incendie= 131 048.65€ (réalisé en 2022= 123 810.00€)

65568- autres contributions= 291 349€ (réalisé en 2022= 291 348.78€)

657348- Subvention de fonctionnement au CCAS= 286 419€ (réalisé en 2022= 286 418.94€)

657363- Subventions de fonctionnement aux établissements à caractère administratif= 177 920.93€ (réalisé en 2022= 55 285€)

Il s'agit de la subvention au budget assainissement avec le rattrapage des charges de salaires pour l'année 2022 ainsi que le déficit à couvrir.

6573641- Subventions de fonctionnement au établissements industriel et commercial= 1 081 348.03€ (réalisé en 2022= 761 368.22€ correspondant aux compte 657364 et au versement de la subvention de fonctionnement du centre aquatique et du budget culturel)

Le réalisé 2022 prenait en compte le budget annexe culture aujourd'hui intégré au budget principal (328 858.00€ en 2022).

La subvention allouée au centre aquatique sera abondée sur l'ensemble des dépenses réelles de la structure.

En effet, une partie des dépenses d'énergie, des contrats d'entretien, des réparations, des maintenances, des charges de personnels étaient prises en charge directement par le budget communal, soit uniquement 432 510.22€ d'alloué pour la piscine en 2022.

65748- Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé= 264 136€ (réalisé en 2022= 264 135.78€ correspondant aux compte 6574)

65811 - droits d'utilisation informatique = 9 281.34€ (réalisé en 2022= 0€)

Nouvelle affectation comptable : Utiliser en lieu et place du compte 6042 pour les prestations d'accès à l'informatique des logiciels en cloud

6583 – Intérêt moratoires et pénalités sur marché = 1 327 804€ (réalisé en 2022= 0€)

Il s'agit de l'indemnité liée à la sortie du traité de concession GPA de la ZAC de la grande plaine, part 2022 délibérée en décembre et part 2023.

65888 – Autre = 1.15€ (réalisé en 2022= 186.73€)

Régularisation de TVA.

**66- Charges financières = 306 831.18€ (réalisé en 2022= 315 097€)**

La baisse est liée à la renégociation des emprunts à taux fixe.

**67- Charges exceptionnelles = 0€ (réalisé en 2022= 2 040€)**

Ce chapitre sera abondé par virement en fonction des besoins. En M57, il n'y aura pas nécessité d'une DM. La provision est créditée au 68.

**68- Dotation aux provisions = 270 044.93€ (réalisé en 2022= 0€)**

6865- dotations aux provisions pour risques et charges financières

270 044.93€ de provision pour risque en lien avec les éventuelles augmentations liées à la crise énergétique et à l'inflation pouvant constituer une réserve pour abonder les comptes concernés dans l'année.

**042- Opérations d'ordre entre sections = 1 832 445.42€ (réalisé en 2022= 600 638.10€)**

6688- Autres = 1 377 445.42€ (réalisé 2022 = 0€)

Afin de pourvoir à une opération d'ordre de refinancement d'un emprunt pour donner suite à renégociation.

6761- différences sur réalisation = 0€ (réalisé en 2022= 31 582.34€)

675- Valeur comptable des immobilisations = 0€ (réalisé en 2022= 4 584.66€)

6811- dotation aux amortissements = 455 000€ (réalisé en 2022= 564 471.10€)

Poursuite des apurements et des intégrations.

**023- Virement à la section d'investissement = 750 000€** (réalisé en 2022= 1 085 872.60€)

Le virement à la section à la section d'investissement viendra en complément des dotations aux amortissements pour couvrir la part capital à rembourser

## 3-LE BUDGET PRINCIPAL D'INVESTISSEMENTS

### 3.1 – Les recettes d'investissement

= 13 240 865.84€

**001- affectation du résultat = 6 164 737.38€** (réalisé en 2022= 4 790 086.83€)

**13- subventions d'investissement = 1 979 683.04 €** dont 824 894€ de RAR

(réalisé en 2022= 1 886 969.01€)

1311- subventions d'Etat et Etablissements nationaux = 0€ (réalisé 2022 = 149 711.31€)

Les demandes de subventions ne sont pas notifiées à ce jour et ne peuvent donc pas être inscrites.

1312- subventions de région = 0 € (réalisé 2022 = 8 909€)

Les demandes de subventions ne sont pas notifiées à ce jour et ne peuvent donc pas être inscrites.

1313- subventions du Département = 675 000 € (réalisé 2022 = 23 076.49€)

Il s'agit des subventions en lien avec la rénovation de l'éclairage public et la vidéoprotection phase 5 ;

13251- subventions non transférable GFP de rattachement = 0€ (réalisé 2022= 102 874€)

Les demandes de subventions ne sont pas notifiées à ce jour et ne peuvent donc pas être inscrites.

1328- autres subventions d'équipement = 0€ (réalisé 2022= 103 601.79€)

Les demandes de subventions ne sont pas notifiées à ce jour et ne peuvent donc pas être inscrites.

13461- DETR = 149 894.00€ (réalisé 2022= 492 406.69 €)

Subvention vidéoprotection phase 5.

1342- Amendes de police = 0€ (réalisé 2022= 14 000 €)

Les demandes de subventions ne sont pas notifiées à ce jour et ne peuvent donc pas être inscrites.

**10- dotation fonds divers et réserves = 22 000€** (réalisé 2022= 20 396.82€)

10226- taxe d'aménagement = 22 000€ (réalisé 2022= 20 396.82€)

**16- emprunts et dettes assimilées = 2 500 000 €** (réalisé 2022= 7 537 017.70€)

**021- virement de la section de fonctionnement = 750 000€** (réalisé 2022= 1 085 872.60€)

**040- opération d'ordre de transfert entre section = 1 838 445.42€** (réalisé 2022= 600 638.10 sur les dotations aux amortissements)

Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 en fonctionnement qui couvre la renégociation des emprunts pour 1 377 445.42€ au compte 1641+ la dotation aux amortissements pour 530 000€.

## 3.2 – Les dépenses d'investissement

= 13 240 865.84€

**20- Immobilisations incorporelles = 444 910.80€ (réalisé 2022= 362 609.71€)**

+ RAR 2022 = 230 688.12€

Compte 202 – réalisation document d'urbanisme : 0€ + RAR 2022 pour 101 994€

Compte 2031-frais d'étude : 184 202€ + RAR 2022 pour 114 375.60€

pour les frais d'études qui concerneront les projets de travaux en bâtiments et voirie

Compte 2032-frais de recherche et de développement : 40 000.00€

Phase pré-opérationnelle avant travaux de rénovation énergétique.

Compte 2051-concessions et droits similaires : 220 708.80€ + RAR 2022 pour 14 318.52€ (réalisé 2022 = 21 320.59€=

**21- Immobilisations corporelles = 10 300 784.55€ (réalisé 2022= 1 947 409.12€)**

+ RAR 2022 = 516 103.07€

Compte 2111 – terrain nu : 641 737€

Achat parcelles gendarmerie, gymnase et jardins familiaux.

Compte 2115 – terrain bâti : 250 400€

Achat parcelle grande plaine avec bâtiment à démolir.

Compte 2121 – plantations d'arbres et arbustes : 20 000€ (réalisé 2022 = 5 512.38€)

Achat d'arbres et végétaux pour le parcours floral + campagne de plantation d'arbres.

Compte 2128 – autres agencements et aménagements de terrains : 0€ + RAR de 15 138.93€ (réalisé 2022 = 72 400.75€)

Compte 21312 – bâtiments scolaires : 1 270 350.00€ (réalisé 2022 = 121 312.07€)

- Groupe scolaire écoles du château
- Maternelle et élémentaire NOAS
- Ecole des Rossignots

Compte 21314 – bâtiments culturel : 3 000€ (réalisé 2022 = 0€)

Compte 21318 – autres bâtiments publics : 65 000€ + RAR 112 610.76€ (réalisé 2022 = 122 019.96€)  
Installation d'éclairages LED au gymnase.

Compte 21321 –immeubles de rapports : 0€ (réalisé 2022 = 24 000€)

Compte 21351 – bâtiments publics : 2 201 526.30€ + RAR 30 780.53€ (réalisé 2022 = 60 967.97€)

Ce compte est abondé afin de réaliser les travaux de rénovation énergétique et d'aménagement des bâtiments recevant du public :

- Médiathèque
- Halle des sports
- Église
- Centres de loisirs la jouerie
- Toiture de la halle du marché



- Cloisons coupe-feu au centre culturel

Compte 2151 – réseau de voirie : 0€ (réalisé 2022 = 212 839.32€)

Les dépenses 2023 seront imputées au compte 2152- installations de voirie

Compte 2152 – installation de voirie : 1 595 293.25€ + RAR 211 947.44€ (réalisé 2022 = 756 081.77€)

- Mise en conformité de 2 arrêts de bus
- Rue du Taillis
- Rue Bertauche
- Rue du 8 mai 1945
- Chemin de la gare

Compte 21534 – Réseaux d'électrification : 3 269 000€ + RAR 33 888.19€ (réalisé 2022 = 28 016.41€)

Pour réaliser la totalité de la rénovation de l'éclairage public.

Compte 21538 – Autres réseaux : 473 958€ + RAR 1 939.82€ (réalisé 2022 = 9 919.40€)

Il s'agit de la phase 5 de la vidéoprotection.

Compte 21568 – Autres matériels et outillages incendie : 265 000€

Il s'agit des travaux sur le réseau de défense incendie.

Compte 2158 – Autres installations : 93 300€+ RAR 49 888.37€ (réalisé 2022 = 264 521.71€)

Cette ligne est provisionnée pour acquérir du mobilier urbain et mené l'installation de nouvelles poubelles dans le cadre du plan propreté.

Compte 21828 – Autre matériel de transport : 36 440€ (réalisé 2022 = 23 360.54€ au compte 2182 en M14)

Achat d'un camion pour les espaces verts et plan mobilité douce.

Compte 21838 – Autre matériel informatique : 9 480€ + RAR 39 831.48€ (réalisé 2022 = 120 836.42€)

Compte 21848 – Matériel de bureau et mobiliers : 18 600€ + RAR 5 245.97€ (réalisé 2022 = 49 880.40€)

Afin de renouveler du mobilier pour l'ensemble des services et aménager les postes de travail.

Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles : 87 700€ + RAR 14 831.58€ (réalisé 2022 = 75 920.02€)

Matériels pour l'ensemble des services, notamment les services techniques.

## **16- Immobilisations corporelles = 1 218 379.30€ (réalisé 2022= 6 009 493.41 €)**

1641- Emprunts = 1 210 600.30€ (réalisé 2022 = 977 965.03€)

L'augmentation s'explique par le déblocage de la dernière tranche de l'emprunt 2021 à hauteur de 2 500 000€ et le démarrage de l'amortissement de l'emprunt.

166- Refinancement de dettes = 0€ (réalisé 2022 = 5 023 749.38€)

16871- Dettes Etat et établissements nationaux = 7 779€ (réalisé 2022 = 7 779€)

## **040- Opérations d'ordre de transfert entre sections = 530 000€ (réalisé 2022= 134 757.92 €)**

Il s'agit de l'amortissement des subventions perçues sur des exercices antérieurs et l'apurement en cours.

## 4-BUDGETS ANNEXES 2023

### 4.1- LE BUDGET CULTURE ET SAINT ANTOINE

Seront intégrés au budget principal en 2023.

#### Saint Antoine

Concernant les recettes réalisées en 2022 :

**75- Autres produits de gestion courante = 97 822.04€**

Le résultat de 0.01€ en section de fonctionnement ne fera pas l'objet d'une affectation pour le moment.

Concernant les dépenses réalisées en 2022 :

**011- charges à caractère générale = 97 882.04€**

#### Culture

### AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le résultat de fonctionnement sera affecté au budget principal de la commune.

Le résultat d'investissement sera repris au terme des 3 années d'inactivité.

<b>Résultat du Compte Administratif 2022</b>	
<b><u>BUDGET ANNEXE CULTURE</u></b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	412 715.77€
Recettes	413 758.48€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 042.71€</b>
Report n-1	120 756.04€
<b>A affecter</b>	<b>121 798.75€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	43 015.48€
Recettes	129 430.31€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>86 414.83€</b>
Report n-1	19 332.43€
<b>A affecter</b>	<b>105 747.26€</b>

## Concernant les recettes réalisées en 2022 = 413 758.48€

013- Atténuation de charges = 397.86€

70- Produit des services = 39 611.09€

74- Dotations et participations = 334 808.67€

75- Autres produits de gestion courante = 725.50€

77- Produits exceptionnels = 3 215.36€

042- Opérations d'ordre de transfert entre sections = 35 000€

## Concernant les dépenses réalisées en 2022 = 412 715.77€

011- Charges à caractère général = 260 424.24€

012- Charges de personnel = 19 351.48€

65- Autres charges de gestion courantes = 3 500.26€

67- charges exceptionnelles = 9.48€

042- Opérations d'ordre de transfert entre sections = 129 430.31€

### 4.2- LE CENTRE AQUATIQUE

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le résultat de  
section de

<b>Résultat du Compte Administratif 2022</b>	
<b><u>BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE</u></b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	594 009.58€
Recettes	499 450.61€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-94 558.97€</b>
Report n-1	102 610.97€
<b>A affecter</b>	<b>8 052.00€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	10 184.36€
Recettes	127 847.73€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>117 663.37€</b>
Report n-1	-22 330.58€
<b>A affecter</b>	<b>95 332.79€</b>

la

fonctionnement

Il est proposé d'affecté sur le BP 2023 sur la section de fonctionnement au chapitre 002 en recette l'ensemble du résultat + report 2022.

Le résultat de la section d'investissement

Il est proposé d'affecté sur le BP 2023 sur la section d'investissement au chapitre 001 en recette l'ensemble du résultat + report 2022 afin de couvrir des travaux.

## La section de fonctionnement

### Concernant les recettes = 1 151 900.03€ (réalisé 2022 = 499 450.61€)

#### **70- Produits des services = 62 000€ (réalisé en 2022= 66 940.39€)**

Les produits des services seront budgétés avec une baisse de 3.12%. En effet, en 2022, pour donner suite à des problèmes techniques, la piscine a dû fermer quelques semaines. La fermeture de décembre 2022 n'a que très légèrement impacté les recettes. Les 3 mois de fermeture de janvier à mars étant positionnés sur des mois sans forte activité.

#### **74- Dotations et participations = 1 081 348.03€ (réalisé en 2022= 432 510.22€)**

74741- Participation de la commune= 1 081 348.03€ (réalisé 2022 = 432 510.22€)

#### **75- Autres produits de gestion courante 500.00€**

### Concernant les dépenses = 1 151 900.03€ (réalisé 2022 = 590 369.98€)

#### **011 -charges à caractère général = 800 351.61€ (réalisé 2022 =266 540.06€)**

Une partie des charges étaient directement supportée par le budget principal de la commune.

Afin de clarifier et de rendre visible les charges réelles de la structure, en 2023, toutes ces charges seront budgétées au sein de ce budget.

#### **6042- Achat de prestations de service= 20 000€ (réalisé 2022 = 32 683€)**

La baisse est liée à la fermeture de structure sur 3 mois + le recrutement d'un directeur et donc à moins de prestation de surveillance des bassins

#### **60611- Eau = 59 867€ (réalisé 2022 = 26 892.97€)**

Les travaux nécessaires sur l'étanchéité des bassins ont nécessité une vidange supplémentaire.

#### **60612 – électricité : 295 639€ (réalisé 2022 = 13 659.91€)**

Nous provisionnerons à hauteur de 280€ le MWH (avec le bouclier énergie).

Sans fermeture de cette structure pendant 4 mois, la commune aurait dû budgéter 391 965.84€ soit 317 863.66€ de plus qu'en 2019.

#### **60621 – gaz : 198 697€ (réalisé 2022 = 84 494.05€)**

Nous provisionnerons à hauteur de 180€ le MWH (avec le bouclier énergie).

Sans fermeture de cette structure pendant 4 mois, la commune aurait dû budgéter 251 978,04€ soit 164 479.23€ de plus qu'en 2019.

#### **60628 – autres fournitures non stockées (pharmacie) : 100€ (réalisé 2022 = 41.76€)**

#### **60631 – fournitures d'entretien : 2 000€ (réalisé 2022 = 2 136.38€)**

#### **60632 – fournitures de petits équipements : 3 739.78€ (réalisé 2022 = 3 228.34€)**

60636 – vêtements de travail : 203€ (réalisé 2022 = 203.91€)

6064 – fournitures administratives : 150€ (réalisé 2022 = 153.95€)

6068 – consommables : 1 350€ (réalisé 2022 = 0€)

Était pris en charge sur le budget principal de la commune

611 – prestation de services : 77 662€ (réalisé 2022 = 94 632.56€)

Fermeture sur 3 mois.

615221 – entretien et réparation : 114 666.83€ € (réalisé 2022 = 753€)

La fermeture a permis de réaliser un état des lieux de l'état bâtementaire. De très nombreux travaux d'entretien et de réparation sont à mettre en œuvre. C'est pourquoi il est proposé d'abonder cet article (ex : reprise de liner).

61558 – entretien autre : 5 000 € (réalisé 2022 = 1 715.81€)

6156– maintenance : 20 830 € (réalisé 2022 = 5 753.81€)

Une grande partie des contrats de maintenance était pris en charge sur le budget principal de la commune

6262– frais de télécommunication : 447 € (réalisé 2022 = 0€)

Était pris en charge sur le budget principal de la commune

627– services bancaires : 0€ (réalisé 2022 = 190.61€)

**012 -charges de personnel = 348 312.42 € (réalisé 2022 = 275 115.13€)**

En 2022, l'équilibre budgétaire ne permettait pas le remboursement des charges de personnel en totalité.

Aussi, en 2023 devront être budgétés le reliquat pour 118 333.33€ et 9 mois d'exercice pour 229 979.09€.

**65 -autres charges de gestion courantes = 3 236.00 € (réalisé 2022 = 0€)**

Pour la prise en charge du logiciel en nuage

**023 -virement à la section d'investissement = 0 € (réalisé 2022 = 22 330.58€)**

**042 -opérations d'ordre de transfert entre sections = 0 € (réalisé 2022 = 52 354.39€)**

Il s'agissait de l'apurement des dotations aux amortissements.

## Le budget d'investissement

**Concernant les recettes = 95 332.79€ (réalisé 2022 = 127 847.73€)**

**001-Reprise des excédents = 95 332.79€ (réalisé en 2022= 0€)**

**10-dotations et fonds divers = 0 € (réalisé 2022 =75 493.34 €)**

**021- virement de la section de fonctionnement = 0€ (réalisé 2022 =22 330.58 €)**

**040- Opérations d'ordre de transfert entre sections = 0€ (réalisé 2022 =52 354.39 €)**

**Concernant les dépenses = 95 332.79€ (réalisé 2022 =10 184.36 €)**

**21-autres immobilisations corporelles = 95 332.79 € (réalisé 2022 =10 184.36 €)**

**21351- bâtiments publics = 75 491.99€ (réalisé 2022=0€)**

**2184- Mobilier = 0€ (réalisé 2022= 1 677.47€)**

## 4.3- EAU

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<b>Résultat du Compte Administratif 2022</b>	
<b><u>BUDGET ANNEXE EAU</u></b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	231 726.13€
Recettes	635 972.89€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>404 246.76€</b>
Report n-1	188 546.00€
<b>A affecter</b>	<b>592 792.76€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	160 029.97€
Recettes	422 408.87€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>262 378.90€</b>
Report n-1	469 188.73€
<b>A affecter</b>	<b>731 767.63€</b>

Le résultat de la section de fonctionnement

Il est proposé d'affecté en section de fonctionnement au 002 la totalité du résultat de fonctionnement qui sera ensuite reversé via le chapitre 65 sur le budget principal de la commune au chapitre 75.

Le résultat de la section d'investissement

Il est proposé d'affecté sur le BP 2023 sur la section d'investissement au

chapitre 001 en recette l'ensemble du résultat + report 2022 afin de couvrir des travaux.

La section de fonctionnement

Concernant les recettes = 1 062 092.76€ (réalisé 2022 = 635 972.89€)

**002- Affectation du résultat = 592 792.76€** (réalisé en 2022= 188 546 €)

**70- Produits des services = 392 130€** (réalisé en 2022= 617 212.70 €)

7011- EAU = 392 130€ (réalisé en 2022= 617 212.70 €)

Le prix de l'eau a été abaissé dans la nouvelle DSP au profit de la redevance d'assainissement.

**74- Subventions d'exploitation = 60 950€** (réalisé en 2022= 0€)

748- Subvention d'exploitation= 60 950€ (réalisé 2022 = 0€) de l'agence de l'eau

**75- Autres produits de gestion courante = 500€** (réalisé en 2022= 8 208.90€)

**042- Opérations d'ordre de transfert entre section = 15 720€** (réalisé en 2022= 10 551.29€)

Amortissements de subventions.

## Concernant les dépenses = 1 062 092.76€ (réalisé 2022 = 231 726.13€)

### **011 -charges à caractère général =328 380 € (réalisé 2022 = 66 254.10€)**

611- Sous-traitance= 155 615€ (réalisé 2022 = 53 033.50€)

Il s'agit de la DSP.

613 – location droit de passage : 16 000 € (réalisé 2022 =0 €)

61523 – entretien et réparation : 156 765€ (réalisé 2022 = 9 310.60€)

617 – études et recherches : 0€ (réalisé 2022 = 3 460 €)

623 – publicité :0 € (réalisé 2022 = 450€)

### **012 -charges de personnel = 50 280€ (réalisé 2022 = 50 279.69€)**

### **65 -autres charges de gestion courantes = 592 792.76€ (réalisé 2022 = 0€)**

6518- Autres = 592 792.76€ = reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la collectivité

### **66 - charges financières = 8 750€ (réalisé 2022 = 6 403.41€)**

66111- Intérêts réglés à échéance= 8 750€

### **023 -virement à la section d'investissement = 0 € (réalisé 2022 = 30 279€)**

### **042 -opérations d'ordre de transfert entre sections = 81 890 € (réalisé 2022 = 108 788.93€)**

6688- Autres = 0€ (réalisé 2022 = 34 199.85€ au titre du refinancement de l'emprunt)

6811- Amortissements = 81 890€ (réalisé 2022 = 74 589.08€)

## Le budget d'investissement

## Concernant les recettes = 813 457.63€ (réalisé 2022 = 422 408.87 €)

**001-Reprise des excédents = 731 567.63€ (réalisé en 2022= 469 188.73€)**

**10-dotations et fonds divers = 0 € (réalisé 2022 = 188 894.01€)**

**021- virement de la section de fonctionnement = 0€ (réalisé 2022 = 30 279€)**

**040- Opérations d'ordre de transfert entre sections = 81 890€ (réalisé 2022 =108 788.93€)**

## Concernant les dépenses = 813 457.63€ (réalisé 2022 = 160 029.97 €)

**20- immobilisations incorporelles = 27 000 € (réalisé 2022 = 0 €)**

203- études = 27 000€ (réalisé 2022=0€)

**21-autres immobilisations corporelles = 735 117.54€ + RAR 1 340.29€ (réalisé 2022 = 473€)**

2156- Matériel spécifique = 722 117.54€ (réalisé 2022=0€)

Travaux sur réseau

2158- Autres installations = 13 000€ (réalisé 2022= 0€)

218- autres immobilisations corporelles = 0€ + RAR 1 340.29€(réalisé 2022= 473.00€)

**16- Dettes et assimilé = 34 279.80€ (réalisé 2022 = 149 005.68€)**

1641- emprunts = 32 173€ (réalisé 2022= 22 172.95€)

166- refinancement = 0€ (réalisé 2022= 124 725.93€)

1681- autres emprunts = 2 106.80€ (réalisé 2022= 2 106.80€)

**042 -opérations d'ordre de transfert entre sections = 15 720 € (réalisé 2022 = 10 551.29€)**

## 4.4- ASSAINISSEMENT

### AFFECTATION DU RESULTAT 2022

<b>Résultat du Compte Administratif 2022</b>	
<b><u>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</u></b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	300 257.28€
Recettes	279 181.16€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-21 076.12€</b>
Report n-1	10 167.19€
<b>A affecter</b>	<b>-10 908.93€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	843 809.18€
Recettes	1 026 092.10€
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>182 282.92€</b>
Report n-1	-14 370.03€
<b>A affecter</b>	<b>167 912.89€</b>

Le résultat de la section de fonctionnement

Le résultat sera affecté en dépense au compte 002.

Le résultat de la section d'investissement

Il est proposé d'affecté sur le BP 2023 sur la section d'investissement au chapitre 001 en recette l'ensemble du résultat + report 2022 afin de couvrir des travaux.

La section de

fonctionnement

Concernant les recettes = 332 435.93€ (réalisé 2022 = 279 181.16€)

**002- Affectation du résultat = 0€ (réalisé en 2022= 10 167.19 €)**

**70- Produits des services = 132 951€ (réalisé en 2022= 135 631.30 €)**

70611- Redevance d'assainissement = 132 951€ (réalisé en 2022= 135 631.30 €)

**74- Subventions d'exploitation = 172 284.93€ (réalisé en 2022= 126 362.82€)**

**75- Autres produits de gestion courante = 500€ (réalisé en 2022= 0€)**

**77- Produits exceptionnels = 1 500€ (réalisé en 2022= 0€)**



**042- Opérations d'ordre de transfert entre section = 25 200€ (réalisé en 2022= 17 187.04€)**  
Amortissements de subventions.

**Concernant les dépenses = 332 435.93€ (réalisé 2022 = 300 257.28€)**

**011 -charges à caractère général = 95 000 € (réalisé 2022 = 1 374.25€)**

604- Achat d'études= 5 000€ (réalisé 2022 = €)

Inspections caméras

611- sous traitance : 0€ (réalisé 2022 = 0 (24 600 € et 24 600€ de rattachement= 0€))

61523 – entretien et réparation : 25 000€ (réalisé 2022 = 0€ (75 339.71€ et 75 339.71€ de rattachement= 0€))

623 – publicité :10 000 € (réalisé 2022 = 450€)

Pour lancer les marchés

**012-charges de personnel = 120 227€ (réalisé 2022 = 0€)**

Pour l'exercice 2023 et le rattrapage de refacturation de charges de salaires de l'exercice 2022.

**65 -autres charges de gestion courantes = 500€ (réalisé 2022 = 0€)**

**66 - charges financières = 10 200€ (réalisé 2022 = 0€)**

**023 -virement à la section d'investissement = 0 € (réalisé 2022 = 87 860€)**

**042 -opérations d'ordre de transfert entre sections = 95 600 € (réalisé 2022 = 290 080.71€)**

6688- Autres = 0€ (réalisé 2022 = 201 814.32€ au titre du refinancement de l'emprunt)

6811- Amortissements = 95 600€ (réalisé 2022 = 88 266.39€)

**002 – Solde déficitaire reporté 10 908.93€.**

## Le budget d'investissement

**Concernant les recettes = 305 792.89 € (réalisé 2022 = 1 026 092.10€)**

**001-Reprise des excédents = 167 912.89€ (réalisé en 2022= 0€)**

**10-dotations et fonds divers = 0 € (réalisé 2022 = 0€)**

**13- subventions d'investissement = 0€ +RAR 42 280€ réalisé 2022= 0€)**

**16- emprunts et dettes= 0€ (réalisé 2022= 736 011.39€ refinancement de l'emprunt)**

**021- virement de la section de fonctionnement = 0€ (réalisé 2022 = 87 860€)**

**040- Opérations d'ordre de transfert entre sections = 95 600 € (réalisé 2022 =290 080.71€ dont 201 814.32€ de refinancement d'emprunt)**

**Concernant les dépenses = 305 792.89 € (réalisé 2022 = 843 809.18 €)**

**20- immobilisations incorporelles = 64 000 € + RAR de 52 850€ (réalisé 2022 = 7 259.04 €)**

**203- études = 64 000 € + RAR de 52 850€ (réalisé 2022 = 7 259.04 €)**

**21-autres immobilisations corporelles = 89 418.65 € + RAR 8 475.30 € (réalisé 2022 = 30 887.20€)**

2156- Matériel spécifique = 88 091.45€ + RAR 430.50€ (réalisé 2022=9 263.95€)

Travaux sur réseau

2158- Autres installations matérielles = 0€ + RAR 6 417.60€ (réalisé 2022=21 623.25€)

218- Autres immobilisations = 1 327.20€ + RAR 1 327.20€ (réalisé 2022=0€)

**16- emprunts et dettes= 55 364.74€ + RAR 11 812€ (réalisé 2022= 788 475.90€)**

166- Refinancement = 0€ (réalisé 2022=736 011.39€)

1641-emprunts et dettes = 23 620€ (réalisé 2022= 20 720.37€)

1681-Autres emprunts = 31 744.14 + RAR 11 812€ (réalisé 2022= 31 744.14€)

**040- Opérations d'ordre de transfert entre sections= 25 200€ (réalisé 2022= 17 187.04€)**

**Une Décision Modificative sera prise en cours d'année lorsque les chiffrages de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux du réseau d'assainissement sera calculée, après les études qui sont actuellement menées.**